



HAL
open science

Élevage 2.0. État des lieux de l'informatisation du métier d'éleveur en système extensif

Jean Gardin

► **To cite this version:**

Jean Gardin. Élevage 2.0. État des lieux de l'informatisation du métier d'éleveur en système extensif. Géographie et cultures, 2013, 87 (87), pp.19-36. 10.4000/gc.2939 . halshs-01763123

HAL Id: halshs-01763123

<https://shs.hal.science/halshs-01763123>

Submitted on 29 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Élevage 2.0

État des lieux de l'informatisation du métier d'éleveur en système extensif

Sheep farming 2.0: The computerisation of extensive livestock breeding profession. An overview

Jean Gardin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/2939>

DOI : 10.4000/gc.2939

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

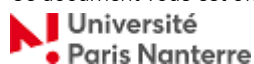
Date de publication : 1 novembre 2013

Pagination : 19-36

ISBN : 978-2-343-04336-4

ISSN : 1165-0354

Ce document vous est offert par Université Paris Nanterre



Référence électronique

Jean Gardin, « Élevage 2.0 », *Géographie et cultures* [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 09 décembre 2014, consulté le 29 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/gc/2939> ; DOI : 10.4000/gc.2939

Ce document a été généré automatiquement le 29 mai 2018.

Élevage 2.0

État des lieux de l'informatisation du métier d'éleveur en système extensif

Sheep farming 2.0: The computerisation of extensive livestock breeding profession. An overview

Jean Gardin

- 1 Ce texte retrace la diffusion au sein de systèmes d'élevages extensifs de dispositifs technologiques et gestionnaires cantonnés jusque-là au monde de la production industrielle : l'identification électronique des animaux par des puces RFID¹ implantées obligatoirement depuis juillet 2010 sur les caprins et ovins². Il s'appuie sur des entretiens et des observations menés de 2009 à 2013 auprès d'éleveurs et de bergers exerçant dans le sud de la France³. Une partie du matériel a été recueilli à l'occasion d'études de terrain centrées *a priori* sur d'autres sujets, mais l'essentiel est lié à ma participation aux réunions publiques ou fermées de collectifs d'éleveurs opposés au puçage RFID, dont je partage l'objectif du démantèlement de l'identification électronique. Le point de vue des partisans de l'identification électronique a été abordé directement par des entretiens avec des éleveurs et des bergers (filrière viande et produits laitiers) et des salariés de chambres d'agriculture. Le titre de cet article est inspiré du documentaire *Mouton 2.0, la puce à l'oreille*⁴. Une partie des sources écrites utilisées sont des textes militants expliquant la position des collectifs, d'autres (favorables ou non au puçage) sont tirés de la revue des Chambres d'agriculture ou de diverses publications syndicales.
- 2 La thèse défendue ici pose que l'identification électronique est une étape importante du processus d'industrialisation de l'agriculture : la traçabilité qui en découle est porteuse d'une nouvelle forme de valeur marchande. Cette réflexion doit beaucoup à ma participation aux travaux du groupe de critique de la recherche scientifique Oblomoff (2011) et aux échanges qui se sont tenus dans le séminaire *Critique de la gestion* (UMR CRESPA) de 2010 à 2012.
- 3 Nous verrons que la puce RFID s'inscrit dans la continuité d'une série d'opérations d'administration de l'élevage qui ont eu historiquement de plus en plus recours à

l'informatique. De la taille d'un grain de riz, la puce est invisible sous la peau ou dans l'étiquette portée à l'oreille. Elle ne change pas l'apparence de l'animal, et, pour l'instant, ne change pas les techniques d'élevage ovin et caprin ailleurs que dans les laboratoires de l'INRA. Cette nouvelle pratique est essentiellement perçue comme une obligation légale de plus, à laquelle est conditionné l'octroi de subventions qui constituent l'essentiel du revenu des éleveurs. Se conformer au moins superficiellement aux injonctions légales est d'ailleurs un savoir-faire : « *On ruse, on finaud à chaque fois. Il faut savoir profiter de ce qu'on nous oblige à faire. Moi, la puce RFID, je ne m'y opposerais pas et si ça se trouve, j'arriverais à rendre ça utile pour mon troupeau* » (éleveur de brebis, Haute Corrèze, mai 2009). Avant de trouver « *peut-être* » un sens au puçage, « *après* » que ce dernier ait transformé les conditions de sa pratique, cet éleveur se sera conformé aux attentes d'ingénieurs-agronomes pour qui la question du sens de l'innovation n'est que secondaire : « *Dans un contexte d'abondance de données, le challenge consistera également à hiérarchiser les informations pertinentes et à partir d'elles, de créer du sens pour les éleveurs* » (Rognant, Marlin, 2011). En conclusion d'un ouvrage sur « *L'agriculture sous contrôle* » où ce qui importe est de « *tracer, auditer, conseiller* », on trouve d'ailleurs ce jugement qui, au-delà du seul cas de l'identification électronique, montre que la question du sens des normes n'est plus pertinente pour les agriculteurs, puisque : « *la normalisation est une réalité quotidienne dans les univers de production depuis des dizaines d'années [et] fait partie intégrante du travail* » (Bonnaud, Joly, 2012, p. 169).

- 4 La technologie RFID est censée permettre de tracer l'animal dans sa généalogie, son alimentation, ses conditions de vie et de mort : les consommateurs pourraient se satisfaire de cette explication : la technologie RFID fonctionnerait comme une garantie de la traçabilité, définie comme « *l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité ou d'articles ou d'activités semblables au moyen d'une information enregistrée* » (norme ISO (1) 8402 de 1994). Or, la puce disparaissant du circuit lorsque l'animal est débité, il est facile de montrer que la traçabilité promue par l'identification électronique n'est pas tournée vers les consommateurs. Les récents scandales alimentaires touchant la viande de chevaux pourtant identifiés électroniquement suffisent à mettre en doute son utilité dans la partie de la filière située en aval de l'abattoir.
- 5 Pour retrouver sa signification, la traçabilité relevant de techniques de contrôle du risque historiquement liées au développement industriel et aux chaînes de responsabilité dans les accidents technologiques vapeur (Fressoz, 2012), nous rappellerons dans un premier temps ce que dit la littérature des processus d'industrialisation de l'élevage. L'usage précoce de l'informatique a fondu en une seule deux formes différentes de traçabilité (la traçabilité interne à l'entreprise, qui concerne le travail ; et la traçabilité externe qui concerne le produit mis en circulation) pour en faire un facteur global d'accroissement de la productivité. Ce faisant, la traçabilité informatisée réorganise la valeur marchande des troupeaux, désormais indexée sur la quantité d'informations génétique, géographique et comportementale des animaux. Sans cette information, privés de la possibilité de circuler, les animaux invendables perdent toute valeur. Nous proposons pour en rendre compte le terme de *valeur informationnelle* et en examinons quelques aspects. Enfin, nous nous demanderons comment le mouvement des éleveurs opposés au puçage s'inscrit dans la logique de la valeur informationnelle : est-il nécessaire de refuser cette nouvelle abstraction pour ne pas rompre le contact avec les aspects concrets et sensibles du métier ? Peut-on s'affranchir de cette nouvelle forme de valorisation sans rompre avec les

formes déjà en place d'insertion des exploitations dans le système marchand qui détermine depuis longtemps la morphologie et la taille des troupeaux? En 2013, confrontés aux premières sanctions (amendes et retrait de subventions) pour défaut d'identification électronique, les éleveurs s'interrogent sur la possible disparition de leurs exploitations agricoles.



Mouton et berger se tiennent mutuellement en position, presque comme les pièces d'un puzzle (ici, la position du soin) dans une relation de domination, certes, mais qui implique une grande proximité... C'est cette proximité qui est rendue superflue par la puce RFID, qui, sans contact physique, échange les informations relatives au comptage, à l'identification et automatise le tri dans les parcs dotés des portes adéquates. La puce RFID est située dans le globe noir au centre de la boucle. L'information qu'elle contient se limite pour l'instant aux deux numéros également lisibles à l'œil : numéro d'élevage et code d'identification animal (règlement européen 91 1/2004). Elle est commandée, payée et posée par l'éleveur (avec une subvention provisoire de la part des organismes départementaux de l'élevage qui en limitent le prix à environ 2 euros). Les premiers modèles, mal conçus, ont entraîné des infections et des arthroses. Le problème semble maintenant résolu. Plaine de Crau, octobre 2013.

Anonyme

Industrialisation de l'agriculture ou agriculture d'une société industrielle ?

De l'élevage aux productions animales

- 6 Quarante ans de développement des productions animales hors-sol ont largement popularisé l'expression « d'élevage industriel » sans que le terme ne soit précisément défini. Il peut parfois renvoyer à la forme des bâtiments, aux stalles à bestiaux rappelant les postes du travail à l'usine, instituant une analogie entre le caractère « inhumain » du travail posté et le sort réservé aux animaux. Il peut aussi renvoyer à l'image des « ersatz » des produits issus de l'artisanat, produits industriels « sans qualité », tels que les définissait Willam Morris (1996), promoteur des coopératives artisanales socialistes à la fin du XIX^e siècle. Il est surtout largement confondu avec l'expression d'une

« intensification » des productions agricoles, intensification elle-même entendue comme un accroissement de la production par unité de surface, sans tenir compte des consommations en capital, en travail et en énergie. Tout au plus peut-on poser que l'industrialisation en général, comme maximalisation de la rentabilisation des facteurs de production, a pour but de réaliser des économies d'échelle en accroissant la production de chaque unité productive et donc, compte tenu de l'inélasticité des marchés, en réduisant le nombre de ces unités de production. La division par quatre du nombre de fermes en France depuis 1950, accompagnée d'un accroissement des productions sans évolution importante des superficies cultivées est symptomatique de ces économies d'échelles – économies douteuses puisqu'obtenues par une débauche de capital et d'énergie (le rapport calories produites/calories consommées permettrait au contraire de parler de désintensification).

- 7 Pour certains, comme l'agronome Jocelyne Porcher⁵ (2010a), il s'agit là d'une contradiction dans les termes : il ne peut pas y avoir d'élevage industriel. Il existe une industrie du porc hors-sol ou une industrie du poulet hors-sol, qui n'ont rien à voir avec l'élevage des cochons ou des poulets. L'animal réel, l'animal vivant reste bien entendu au cœur de cette industrie, mais comme une gêne, une contrainte qui ne sera dépassée que par la production massive de viande *in vitro*, c'est-à-dire l'exclusion totale et définitive de la dimension « élevage », au profit de la dimension « industrielle ». Les auteurs s'opposant à l'industrialisation de l'élevage préfèrent donc reprendre le terme des zootechniciens eux-mêmes pour caractériser ces pratiques : les « productions animales ».
- 8 Jocelyne Porcher souligne que cette conception de l'animal comme une gêne au bon fonctionnement industriel remonte à loin : non pas aux débuts du « productivisme » des années 1960 (loi sur l'élevage de 1966), mais bien aux origines mêmes de la zootechnie scientifique qui considère dès 1888 que « *Les animaux d'élevage sont des machines. Non pas dans l'acception figurée du mot mais dans son acception la plus rigoureuse, telle que l'admettent la mécanique et l'industrie [...]. Ce fonctionnement, qui caractérise la vie est aussi la condition de notre exploitation zootechnique, l'occasion de dépenses et de rendements que nous devons balancer de manière à atténuer les prix de revient pour accroître les profits* » (Sanson, 1888, cité par Porcher, 2010a).
- 9 Ce rejet du terme « d'élevage » pour caractériser les productions animales qui se développent tout au long du XX^e siècle repose sur la caractérisation d'une autre manière de traiter les animaux qui ne sont pas « *des machines* », mais « *des compagnons* », aux côtés des éleveurs depuis 10 000 ans : « *L'élevage est un rapport historique de travail avec les animaux qui a de multiples rationalités dont la première est une rationalité relationnelle. L'élevage sert d'abord à vivre et à travailler avec des animaux* » (Porcher, 2010a).

La disparition sociale de l'animal

- 10 Faire des animaux des machines au service de l'industrie implique de transformer ceux qui travaillent avec eux, et ceci grâce à une vaste entreprise d'insensibilisation : « *La réglementation européenne concernant le « bien-être animal » mais aussi l'industrie de la viande pour des questions de qualité des produits impose [aux travailleurs] des normes de travail et de comportement supposés respecter la sensibilité animale. Ces injonctions placent les travailleurs en position d'injonctions paradoxales. Ils doivent prendre en compte le caractère sensible des animaux tout en usant d'eux comme de choses industrielles* » (Porcher, 2010b, p. 16).

- 11 La relation à l'animal est désormais coupée : le consommateur de viande (de « *mineral de viande* » comme disent les zootechniciens) veut s'assurer, par la norme, la loi ou le label, d'un bien-être animal qui ne peut plus être assuré par ceux qui les soignent. Le travail réel s'éloigne de plus en plus du travail prescrit : on ne peut pas commander d'aimer ses animaux à celui qui « *fouille* », à la main, l'utérus des truies pour en retirer la vingtaine de porcelets que la génétique et les hormones lui ont permis de porter, mais pas d'expulser. L'industrialisation tend à supprimer l'animal de l'équation alimentaire en tant que « *production biotechnologique de protéines animales. Et cela d'autant plus rapidement que l'on constate une convergence en ce sens des intérêts d'acteurs très différents, voire apparemment opposés* » (Porcher, 2010a). « *Il n'y a pas d'agriculture industrielle ; il y a une industrialisation du monde à laquelle l'agriculture n'échappe pas. L'agriculture industrielle est celle qui sait être en phase avec la société industrielle, en son cœur ou dans ses marges, dans sa capacité à survivre à tout, en se retrouvant systématiquement dans le problème et la solution* » (Noulhianne, éleveur, 2011).
- 12 Au travers de la lutte d'éleveurs pratiquant leurs activités dans des systèmes extensifs, nous nous situons incontestablement dans une « *marge* » sociale et spatiale de la société industrielle.

L'intégration marginale des systèmes d'élevage extensif à la société industrielle

- 13 L'élevage ovin et caprin n'a guère passionné agronomes et zootechniciens français avant une période relativement récente. Il existe bien des ateliers d'élevage laitier ovin ou caprin en stabulation forcée, mais en proportion moins grande que dans l'élevage laitier bovin. Ce retard dans l'industrialisation a pu un temps faire croire qu'on avait ici affaire à un contre-modèle : une agriculture a-industrielle ou anti-industrielle. Ces différents contre-modèles sont en fait basés sur le même présupposé idéologique que celui qui a longtemps sous-tendu le modèle de l'industrialisation : dans les alpages, et autres terrains escarpés, pas d'intensification possible. Nous chercherons à montrer qu'il y a au contraire une mise en phase avec la société industrielle, fût-elle marginale et peu marquée par l'intensification, suivant deux processus.
- 14 La première forme d'industrialisation marginale réside dans la spécialisation agricole « par défaut ». En montagne, la mécanisation étant compliquée par la pente, on ne peut guère améliorer l'alimentation animale, composée de fourrages naturels ligneux, à la valeur nutritive sans doute pauvre, mais surtout difficilement mesurable sur des « *tables fourragères* »⁶, défaut rédhibitoire pour l'ingénierie agronomique du « *rationnement à l'auge* ». Ces terres furent donc laissées à ce qui apparaissait comme une forme de spécialisation agricole « par défaut » dans la production la moins rentable : l'élevage naisseur de bovins à viande, l'élevage laitier et viande de chèvres et de moutons. Cette spécialisation par défaut est elle-même rendue de plus en plus fragile du fait d'importations massives de viande. Le nombre d'ovins-viande a été divisé par deux en 25 ans, malgré une augmentation importante des effectifs par troupeau, et son élevage ne survit parfois que grâce à la demande d'agneaux de la fête de l'Aïd El Kebir (Brisebarre, 1998). Avec l'importation massive d'engrais minéraux, puis la production d'engrais de synthèses, les terres de parcours ont perdu leur dernière légitimité qui était de transférer la matière organique des parcours communaux vers les champs *via* la fumure. En conséquence, les

troupeaux de petits ruminants ont quasiment disparu en dehors des reliefs du sud de la France, où les autres productions n'ont pu se maintenir.

- 15 La seconde forme d'industrialisation marginale s'observe à travers la paperasserie agricole et environnementale. Depuis les premiers quotas destinés à éviter les crises de surproduction et les premières mesures de protection de l'environnement, les agro-économistes tendent à présenter les politiques européennes en matière agricole comme duales : certaines filières et espaces continuent sur la lancée de l'intensification, d'autres se verraient confier un rôle essentiellement social et paysager. Les réflexions des militants opposés à l'identification électronique visent à montrer que ces filières et espaces marginaux ne sont pourtant pas plus « autonomes » vis-à-vis des subventions européennes que ceux voués à l'intensification. En effet, les systèmes d'élevage extensifs subissent le même type de contrôles que les céréaliers ou laitiers de plaine. Une étude approfondie de la question laisserait sans doute apparaître un net désavantage pour les « petits » des zones escarpées, qui dépendent d'une variété plus grande de mesures et ont moins accès aux cabinets de gestion. On a donc affaire à une agriculture partout bureaucratisée, car il faut pouvoir « tracer » les fils reliant la justification de la subvention (les productions et les interventions culturelles et paysagères des acteurs concrètement impliqués sur le terrain), la demande de subvention (les déclarations) et son versement par l'établissement payeur.

Informatisation de la traçabilité et valeur du troupeau

Traçabilité interne et traçabilité externe

- 16 L'utilisation du verbe « tracer » peut sembler abusive dans la mesure où la « traçabilité » est généralement associée à des procédures de suivi des personnes, produits et informations destinées à assurer la sécurité des échanges et non à des contrôles administratifs. L'emploi du terme dans les filières agricoles ne s'est généralisé qu'avec les mesures de suivi des animaux prises après la crise de la « vache folle » en 1998. Nous présentons ici le point de vue des militants opposés à l'identification électronique, et notamment celui de Matthieu Amiech (2012) quand il rassemble sous le terme de traçabilité deux types de phénomènes différents dans leurs finalités mais identiques dans leurs procédures.
- 17 Selon lui, du point de vue interne à l'entreprise, la traçabilité, c'est, avec l'augmentation de la taille des ateliers à la fin du XIX^e siècle, l'outil dont se dotèrent les patrons pour repérer les actes fautifs ou inutiles, susceptibles d'être améliorés ou supprimés pour renforcer l'efficacité de la production. Elle désigne alors l'outil indispensable de la taylorisation du travail.
- 18 Du point de vue des échanges, la traçabilité externe est historiquement un outil permettant d'identifier la provenance d'un produit commercialisé. La première forme de traçabilité externe est la *marque*, qui s'impose progressivement au XIX^e siècle sur les marchandises (Bonneuil, Fressoz, 2013) pour permettre à des producteurs de nouer un lien direct avec les consommateurs par-dessus la tête des intermédiaires toujours susceptibles de mélanger deux produits vendus en vrac.
- 19 Dans le cadre agricole, nous sommes bien à l'interface de ces deux dimensions : la traçabilité « avant la traçabilité », c'est par exemple l'invention des « appellations

d'origine contrôlées » dans les années 1920-1930. Mais ce sont aussi les procédures de contrôle des déclarations de production pour l'octroi des subventions. Dans les deux cas, la traçabilité transforme la manière dont est organisée l'utilisation des facteurs de production par « l'entreprise agricole ».

- 20 Quand une éleveuse opposée au puçage s'informe sur celui-ci en visitant une exploitation laitière intensive qui le pratique depuis longtemps, elle note qu'« *ils ont bien rigolé en nous voyant avec nos questions. L'ordinateur ça a été la révolution pour eux, comme pour beaucoup. C'est apparu comme la solution miracle à tous leurs problèmes* » (éleveuse, Tarn, septembre 2012). Dans cette exploitation, le puçage électronique des vaches avait été adopté non pas comme une mesure réglementaire, mais dans une démarche volontaire, afin d'individualiser la gestion des bêtes. Il s'agissait là d'une valorisation de la traçabilité interne par des entrepreneurs en « productions animales », soucieux d'optimiser l'utilisation de leur main-d'œuvre animale. D'une certaine manière, le constat général reste vrai : la traçabilité ne sert jamais « celui qui travaille ».

Traçabilité et informatisation : du rural au global

- 21 La traçabilité interne est antérieure à l'informatisation. L'informatisation vient alléger la bureaucratie de la traçabilité tout en lui ouvrant de nouveaux horizons. Ces deux mouvements indissociables d'allègement et de renforcement de la bureaucratie par l'informatique étaient déjà observés dans l'industrie, notamment par l'invention successive du code barre puis des puces RFID qui, pour un militant anti-puçage, « *portent le rêve gestionnaire d'une identification non plus limitée à une famille ou à un lot de produit mais individualisée* » (Amiech, 2012). L'individualisation du suivi est liée directement à l'impossibilité croissante d'identifier les animaux à l'œil dans des troupeaux de plus en plus grands : la gestion d'un troupeau ne peut plus reposer sur les hommes, il vaut mieux la confier à une machine.
- 22 L'élimination de l'erreur humaine par l'informatisation de la traçabilité a été mise en œuvre à l'échelle des filières agricoles dès les années 1970 dans le secteur de l'élevage porcin aux Pays-Bas, où une expérimentation pilote conduite par les neuf « *organisations d'élevage* » du pays a été développée avec des outils numériques tout d'abord embryonnaires, puis, de plus en plus sophistiqués (Taponier, Desjeux, 1994, p. 287 sq.). Dans une première phase, la numérisation est intervenue au niveau de l'organisation de l'élevage et dans une deuxième, à la fin des années 1970, sur des micro-ordinateurs implantés chez les éleveurs et les reproducteurs, qui transmettaient leurs données par la poste, sur disquettes souples.
- 23 À ce stade, il apparaît clairement que la traçabilité est bien un opérateur à la fois de productivité interne et de communication externe, mis en place en quarante années d'informatisation du suivi génétique. On peut vérifier l'actualité du propos dans la sentence suivante, issue d'une livraison de 2011 de la revue *Chambres d'agriculture* : « *Les éleveurs souhaitent éviter de saisir plusieurs fois les mêmes informations par exemple, sur le logiciel associé au robot et sur le portail éleveur en vue de sa notification à la BDNI (Base de données nationale d'identification). Ils attendent que soient interconnectées l'informatique de production liée à l'équipement et l'informatique de gestion administrative de l'élevage, et que soit tenus en phase les fichiers présents sur divers équipements* » (Rognant, Marlin, 2011). Derrière l'équipement à la Jacques Tati des parcs de tris en wifi, de « dispositifs portables de saisie » (PDA), de détecteurs de chaleur, de barrières automatiques et de pesées

numériques, se développe un vaste réseau d'échange de données hiérarchisé aux échelons européen, national, régional et local : « *Les logiciels que (les éleveurs) utilisent sont de plus en plus, pour reprendre le jargon informatique, de type « cloud » : les outils utilisateurs sont des navigateurs (« client léger») et les ressources (données, logiciels) sont « dans les nuages», c'est-à-dire sur des plateformes informatiques accessibles par internet* » (Rognant, Marlin, 2011). Le déferlement des bases de données donne le vertige et interroge sur l'autonomie acquise par les organes bureaucratiques une fois informatisés, vis-à-vis des producteurs qui travaillent avec les animaux.

- 24 La prolifération des équipements se présente comme un biopouvoir qui alimente ses propres besoins par le biais d'un emboîtement de dispositifs : les éleveurs qui, selon une étude de 2010 de l'Institut de l'élevage, sont équipés pour 80 % d'entre eux en micro-ordinateur, internet et téléphone portable, et utilisent ces outils pour la gestion de leur exploitation ; les organisations professionnelles (réseau FIEA/ARSOE France Informatique Élevage et Agriculture, Association régionale de services aux organismes d'élevage), appuyées par l'Institut de l'élevage et implantées dans les chambres d'agriculture et soutenues par le site INRA de Jouy-en-Josas ; le ministère de l'Agriculture qui orchestre la gestion des bases de données nationales (BDNI, NORMA-BEV : base de données des abattoirs, BDPORC spécialisée dans la filière porcine), en fabrique de nouvelles (base ovins-caprins) et compile les données génétiques dans les Systèmes Nationaux d'Information Génétique (SNIG) gérés par l'interprofession France Génétique Élevage (FGE) ; au niveau européen (AGRO-EDI Europe) et international (ISO, notamment la norme d'échange 17 532, UN-CEFACT), les données sont standardisées, en parallèle du système d'échanges de données TRACES, ouvert aux services vétérinaires et aux commerciaux pour ce qui est des déplacements d'animaux vivants, et du centre INTERBULL, qui consolide les données issues des pays conduisant des programmes d'amélioration génétique et renvoie en retour une indexation internationale (*Chambres d'agricultures*, 2011).

La valeur informationnelle dans la chaîne de valeur du troupeau

- 25 L'autonomisation de la part numérique devient un élément de la valeur de la production agricole, car « *la valeur des produits agricoles est conditionnée par l'information qui leur est attachée* » (Rognant, Marlin, 2011). Les informatiseurs (qui produisent une description formelle des activités à informatiser, Kirschey, in Oblomoff, 2011) de l'agriculture désignent les consommateurs comme étant à l'origine de cette nouvelle valeur informationnelle : « *La demande des consommateurs se porte sur des produits identifiés, tracés et différenciés* » (Rognant, Marlin, 2011). Or, dans le cas de l'identification électronique, il est bien évident que les consommateurs ne demandent pas à consommer le fromage tiré du lait d'une brebis particulière, née de l'insémination artificielle effectuée avec le sperme congelé du bélier X ou Y. Le moteur de cette valeur informationnelle est à rechercher plutôt dans l'informatisation de la filière : « *Ces technologies permettent de capter beaucoup de données. Le risque existe que les sociétés multinationales à l'origine de ces équipements ne cherchent à capter certaines de ces données et à les monnayer ensuite aux éleveurs et aux organisations collectives, ou à leur proposer directement des services de conseil* » (Rognant, Marlin, *op. cit.*). Ce sont donc bien les informatiseurs qui sont les premiers promoteurs de cette valeur informationnelle. La traçabilité dont il est question est d'ailleurs une traçabilité de l'amont de la filière agro-industrielle, depuis ses fournisseurs jusqu'à l'éleveur, et non pas de l'aval de la filière, de l'éleveur au consommateur. La valeur

informationnelle ira à ceux qui participeront le plus profondément possible aux procédures de traçabilité. Les zones d'élevage extensif peuvent, grâce à la traçabilité, prétendre à une nouvelle forme de valorisation. Les dirigeants de ces filières en difficulté ne s'y sont sans doute pas trompés. C'est ce que semblent indiquer les déclarations, en 2004, du ministre de l'agriculture devant la Fédération Nationale Ovine réunie à Narbonne : « *la mise en place d'un nouveau mode d'identification des animaux [...], vous souhaitez au contraire en faire la clef de voute d'un dispositif moderne de gestion du troupeau, de segmentation et de traçabilité* ».

- 26 À partir d'une enquête de terrain effectuée au Pays basque en octobre 2013, nous pouvons examiner comment la traçabilité a privilégié la « voie mâle » dans la sélection des animaux. Les éleveurs de brebis laitières du Pays basque s'inscrivent pour 25 % d'entre eux dans un programme de contrôle laitier piloté par le centre départemental ovin d'Ordriarp, un organisme coopératif chargé de l'amélioration des performances laitières des races locales, concernées par l'AOP Ossau-Itary. On est ici au croisement de toutes les traçabilités : la traçabilité externe (l'AOP), la traçabilité interne (le suivi individualisé des performances de chaque brebis en contrôle laitier), et le suivi génétique connecté sur les bases de données nationales (les agnelles et agneaux issues des brebis les meilleures sont obligatoirement proposées au centre ovin à fins de reproduction). L'informatique est alors omniprésente : les stalles de traite donnant accès à la mangeoire sont équipées de capteurs RFID pour permettre au robot de fournir la quantité et la qualité correspondante de grain à chaque brebis en fonction de ses critères individués (stade de lactation, etc.) eux-mêmes mis en relation avec ses performances (quantité, qualité). On poursuit donc bien un objectif d'augmentation de la productivité classique (mesurée en litres de lait), mais doublé d'un autre, lié à la valeur informationnelle, partagée (en proportions inégales) par l'éleveur et le centre ovin : l'information relative au couple génétique/performance. Le bassin laitier Ossau-Itary s'apparente à un vaste laboratoire *in situ* du contrôle laitier.
- 27 Le contrôle laitier au Pays basque fournit un exemple précis de ce que permet l'identification électronique à la liaison entre contrôle génétique et contrôle des performances. Or, sur le plan réglementaire, un vaste chantier d'administration de la génétique animale est en cours pour valoriser des troupeaux riches en information, ce que les militants des collectifs anti-puçage ont vu venir depuis longtemps : « *La voie mâle promet d'être le prochain grand chantier de mise aux normes industrielles de l'élevage : la loi d'orientation agricole 2006-11 du 5 janvier 2006 oblige (article 93) les éleveurs à n'employer pour la reproduction que "des mâles ayant reçu un agrément assurant la conformité de leur matériel génétique". Dans les faits, seuls les mâles issus d'inséminations artificielles seront capables d'obtenir un tel agrément* » (Noulhianne, 2011).
- 28 Comme pour les plantes, il devient de plus en plus difficile d'organiser la reproduction à la ferme, selon ses propres modalités de sélection. Comme dans le cas de l'identification électronique, le recours à la loi fonctionne en synergie avec les logiques marchandes. Promoteur du projet de loi, le député de l'Allier Yves Simon a ainsi pu déclarer : « *L'idée était de financer la sélection (génétique) qui n'est plus subventionnée, d'où cet article de loi pour faciliter l'installation de sélectionneurs en leur créant un marché. Vu l'état des finances publiques, mieux vaut réglementer pour que vos meilleurs reproducteurs trouvent un débouché* »⁷. Le recours de certains éleveurs à des mâles certifiés leur assure un avantage en termes de valeur informationnelle qui, dans une logique concurrentielle, pousse les autres éleveurs à les imiter.

- 29 C'est par exemple ce qui s'est passé autour du centre départemental ovin d'Ordiarp au tournant des années 1990-2000. Après la crise de « la vache folle », une épidémie de tremblante du mouton (autre maladie à prions) a amené les autorités nationales à un travail d'identification des gènes de la « sensibilité » à la maladie. Il en est ressorti que le Pays basque, particulièrement touché, avait une population de brebis particulièrement sensibles... là où les troupeaux avaient été le plus drastiquement sélectionnés sur des critères purement quantitatifs de production laitière. Au lieu de remettre en cause ce processus de sélection sur critère unique, l'identification du problème a débouché sur l'établissement d'un critère de sélection encore plus restrictif en interdisant de déplacement tout troupeau dont les béliers reproducteurs ne disposaient pas de certificats d'insensibilité génétique à la maladie.
- 30 La valorisation informationnelle touche d'autres domaines reliés à l'élevage extensif, en particulier le savoir-faire des bergers, tel qu'il est décrit dans l'ouvrage coordonné par Michel Meuret (2010), agronome de l'INRA et sympathisant du collectif d'opposition au puçage dans la région PACA. Le savoir vernaculaire des bergers (notamment la connaissance des *biais* parcourus par les troupeaux pour les orienter vers des *écailles* de terrain qu'ils donnent à brouter chaque jour) est transformé en savoir d'expert sur cartes, traité par SIG et calculé ensuite en polygones de portions de pâturage élémentaire (PPE). De même pour la labellisation biologique : à propos de la création, en 1978, de l'ACAB (Association des Conseillers Indépendants en Agriculture Biologique), Sébastien Delpech (2012) rappelle que « *le contrôle et la transparence se perfectionnent encore une fois en dehors de toute institution professionnelle, de manière complètement volontaire* ». Ce n'est qu'en 1991, que l'Union Européenne reconnaît l'agriculture biologique. Le label AB, propriété de l'État, est créé en 1993, et le contrôle des cahiers des charges AB échappe aux associations et est confié à des organismes officiels. Enfin, au sein de la Confédération paysanne, une tentative de valorisation des « petites fermes » les plus touchées par la baisse du revenu agricole a été opérée par un processus d'autoévaluation aussi bien quantitatif que qualitatif, arrivant à une somme de 120 000 « petites fermes » en France. « *C'était un alliage entre expertise paysanne et expertise scientifique* » (Barbau, 2010). Elles peuvent tenter de valoriser l'information qu'elles contiennent comme n'importe quel produit labellisé : « *[les petites fermes] sont de véritables entreprises agricoles, intégrées au système économique et commercial* » (Roqueirol, Collin, 2012).

Sortir de la chaîne de la valeur ? Les collectifs anti-puçage à la croisée des chemins

« Mais jusqu'où ira la solidarité » ?

- 31 Issus du Lot-et-Garonne, de la Drôme, de « PACA », de Saône-et-Loire, d'Ariège, d'Ardèche ou du Tarn, les collectifs anti-puçage se réunissent en inter-collectif pour la quatrième fois fin 2012. Une cinquantaine de personnes, pour moitié éleveurs, discute de la poursuite de leur mouvement. Le contexte est difficile : à l'automne, les premières sanctions sont tombées. Un couple d'éleveurs drômois s'est vu retrancher 8 000 euros de primes. Dans d'autres départements, les sanctions ont été moins sévères mais il existe d'autres menaces plus graves : interdiction de faire circuler les bêtes hors de l'exploitation ; interdiction de les faire abattre en abattoirs ; et même, cas ultime, abattage du troupeau par les services sanitaires.

- 32 Les questions d'efficacité de la lutte, de solidarité entre éleveurs d'une part et entre éleveurs et non éleveurs d'autre part prennent alors un caractère d'urgence : « *Au printemps je dois sortir 150 chevreaux par mois de mon exploitation pour les apporter à l'engraisseur... Qu'est-ce que je fais, moi concrètement, si je peux plus les déplacer ? J'arrête tout ?* ». Ces angoisses remettent en cause la participation au mouvement de non-puçage : « *C'est très bien de dire tout ça, mais là aujourd'hui on est ensemble... Mais demain, je me retrouve seule dans ma ferme, avec la peur, parce que je suis seule, et donc si ça se trouve, moi demain, je vais pucer, et il y en a d'autres ici qui feront pareil* ». Pour certains, « *il faut s'attendre à ce que ça nous tombe dessus de ne plus pouvoir bouger les bêtes, de ne plus pouvoir aller à l'abattoir. Il va falloir organiser des circuits parallèles, négocier avec les autorités sanitaires* ». Mais pour d'autres, l'hypothèse reste inenvisageable : « *et donc arrêter l'exploitation ? Mais qui va te suivre ?* ».
- 33 Il faut une longue discussion pour faire réapparaître toutes les tactiques personnelles qui permettent encore à beaucoup de ruser avec la loi : « *moi j'ai pucé qu'une bête dans mon troupeau* » ou encore : « *moi, je vends mes bêtes en foire. Du coup, je les puce la veille de leur transport vers la foire* ». Ces tactiques renvoient aux différences dans les pratiques d'élevage de chacun : « *on a tous des systèmes différents, ça sert à rien d'essayer de trouver la bonne façon de faire parce qu'elle serait jamais applicable* ».
- 34 De fait, la diversité règne au sein de l'inter-collectif entre ceux qui possèdent quelques dizaines ou quelques centaines de brebis, ceux qui pratiquent la vente directe et ceux qui revendent aux professionnels, entre ceux qui vendent sur pied et ceux qui transforment viandes ou fromages, entre ceux qui gardent et ceux qui parquent, entre les « herbaciers » qui négocient tous les ans leurs pacages et ceux qui bénéficient d'une certaine stabilité foncière, entre ceux qui désaisonnent les agnelages pour faire durer les lactations et ceux qui ne traient pas, ou sur une courte durée... Soit une galaxie de cas particuliers.

Sortir du système de traçabilité ?...

- 35 Faire front commun sans nier cette diversité est assez compliqué. Parmi les idées proposées : se passer des boucles d'oreille, se passer des abattoirs, vendre différemment.
- 36 Se passer des boucles fournies par l'administration est l'occasion de séparer ce qui relève de l'identification des animaux, utile à l'éleveur pour la gestion de son troupeau « *parce que moi au-delà de 100 bêtes, je ne peux plus faire confiance à ma mémoire* » et ce qui relève de la traçabilité « *dont on n'a rien à faire !* ». Mais la discussion, quand elle devient concrète, montre que la distinction entre identification et traçabilité n'est pas si claire que ça : faut-il laisser faire chacun à sa guise « *tatouer un petit dessin* », « *faire un trombinoscope de photos des animaux placardé dans l'étable* » ou instituer une norme commune, même minimaliste ?
- 37 Certains voient dans la résistance au puçage l'occasion d'aller plus loin dans la démarche qu'ils avaient originellement en s'installant : « *ne plus aller à l'abattoir, moi ça m'ira. Parce qu'envoyer mes agneaux à l'abattoir, savoir qu'ils attendent une demi-journée sur une dalle de béton, ça me plait pas. Il faut abattre nous-mêmes* ». Mais sortir des réseaux de la traçabilité n'est pas aisé car il y a pour certains un besoin d'organisation « *il faut voir comment sont organisés les abattoirs itinérants de l'Aïd, et en Allemagne aussi* » et de formation : « *moi si je suis pas formée, j'ai peur d'empoisonner les gens* ».

- 38 La radicalisation de la posture oblige à repenser les échanges. On évoque le troc, mais « *on va pas pouvoir échanger des agneaux contre du gasoil !* ». Germe alors l'idée que la solution ne peut venir que d'une forme de solidarité entre « *mangeurs* » et éleveurs : vente directe et circuits courts. On propose des formes de parrainage : « *un mangeur peut acheter une brebis sur pied, et partager les risques : fournir l'équivalent de la perte des primes si elle arrive* », « *si moi, en tant que « mangeur » je paye 400 euros d'amende parce que ma brebis n'est pas pucée, je vais l'aimer ma brebis* ». Mais l'option est vite rejetée : « *On y a pensé, mais ça ne marchera pas : le tort sera toujours reporté sur l'éleveur, sur le plan juridique* ».

... Sans sortir de la chaîne de valeur ?

- 39 Ce rejet du parrainage du troupeau par les mangeurs peut surprendre : dans un premier temps au moins on peut penser que ces accords informels, basés sur des écrits non opposables sur le plan juridique, engageraient déjà financièrement les mangeurs dans la gestion du troupeau : les mangeurs paieraient en monnaie la part du risque qu'ils ont mis dans le troupeau (parrainage d'une, deux, trois brebis...). En contrepartie, ils bénéficieraient de la viande, du lait, du fromage, voire de la part monétaire issue de la vente des agneaux ou des fromages sur le marché.
- 40 Ces échanges montrent qu'au sein même des collectifs persiste un attachement fort au statut d'exploitant agricole. Non pas sur un plan idéologique mais sur le plan pratique : leurs systèmes d'élevage, pour divers qu'ils soient, sont tous concrètement configurés (taille, techniques, capital, travail, etc.) par et pour le marché et la bureaucratie des subventions. Partager les risques, former des associations d'éleveurs et de mangeurs revient à heurter la configuration de ces systèmes d'élevage en un point précis : la propriété. Le mutualisme implique que d'une manière ou d'une autre, l'éleveur ne sera plus l'entier propriétaire de ses bêtes.
- 41 Les éleveurs ne sont pas tous prêts, loin de là, à sortir de la chaîne de la valeur propre à leur intégration au capitalisme. Leurs modestes troupeaux sont déjà bien plus importants que ceux des éleveurs des années 1950. Aujourd'hui, perdre le statut d'exploitant agricole, c'est s'extraire d'un système certes bureaucratique, mais qui ne se réduit pas à une « *bureaucratie parasitaire* ». Il remplit une fonction bien précise depuis des décennies voire depuis deux siècles : intégrer les paysans à la chaîne de production de la valeur marchande. Cette valeur peut aujourd'hui être en partie exprimée en termes de « *valeur informationnelle du troupeau* ». Mais la sanction qui attend les éleveurs non puceurs n'est pas le retrait du seul champ de la valeur informationnelle. C'est le retrait pur et simple du champ de la production de valeur induite par la circulation des biens marchands. Or, les troupeaux, dans leur configuration actuelle, même chez les opposants au puçage, sont des troupeaux configurés pour la marchandise. Retirés du système de circulation de la valeur, les éleveurs ne peuvent plus faire perdurer le système d'élevage tel qu'il est parce qu'il est déjà tributaire de ce système d'échange généralisé.

Conclusion

- 42 La bureaucratisation, ici illustrée par la traçabilité des animaux, poursuit la voie des processus d'industrialisation en ouvrant de nouveaux gisements de valeur marchande : la valeur informationnelle. L'industrialisation engendre ses propres contraintes

gestionnaires et secrète ainsi sa propre bureaucratie : celle qui aujourd'hui s'appelle « traçabilité ».

- 43 Il est donc intéressant de noter que ces collectifs opposés au puçage, en même temps qu'ils se heurtent à la rigueur de la loi et risquent la marginalisation, peuvent aussi trouver dans leurs difficultés un motif d'espérance : la question qu'ils se posent se pose en fait à tous les agriculteurs. Comme les agriculteurs plus productivistes, ils ont fait des choix contraints par leurs finances, les banques, les terres disponibles, etc. Ils sentent comme eux les pressions notamment bureaucratiques et marchandes. Comme eux, ils peuvent se rassurer provisoirement quand, face à leur troupeau, ils se disent que « ça », au moins, ils le possèdent. Comme eux, ils peuvent alors penser que ces bêtes sont possédées par la loi de la marchandise autant que par l'éleveur. Rompre avec le puçage signifie aussi rompre avec la propriété induite par le système marchand qui l'a imposée.

BIBLIOGRAPHIE

AMIECH Matthieu, 2012, *Historique non systématique du concept de traçabilité dans l'industrie*, brochure polycopiée.

BARBAU Régis, 2010, « Les petites exploitations ont un mode de développement beaucoup plus durable, plus éthique », <http://oloron.blogspot.fr/2011/01/regis-barbau-les-petites-exploitations.html> consulté le 31/8/2012.

BONNAUD Laure, JOLY Nathalie, 2012, *L'alimentation sous contrôle, tracer, auditer, conseiller*, Versailles, Éditions Quae.

BONNEUIL Christophe, FRESSOZ Jean-Baptiste, 2013, *L'événement anthropocène*, Paris, Seuil.

BRISEBARRE Anne-Marie, 1998, *La fête du mouton, un sacrifice musulman dans l'espace urbain*, Paris, CNRS.

DELPECH Sébastien, 2012, « Notre bio n'a rien à cacher », brochure polycopiée.

FRESSOZ Jean-Baptiste, 2011, *L'apocalypse joyeuse, une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil.

GARDIN Jean, 2011, « Vers un sauvage équipé ? Le cas d'ours balkaniques », in Oblomoff (dir.), *Le monde en pièces. Pour une critique de la gestion. 1. Quantifier*, Paris, Éditions La lenteur.

KIRSCHÉY Émile, 2011, *La fabrique des machines à l'ère numérique*, brochure polycopiée.

MEURET Michel, 2010, *Un savoir-faire de bergers*, Versailles, Éditions Educagri & Quae.

MORRIS William, 1996, *L'âge de l'ersatz et autres textes contre la civilisation moderne*, Paris, Éditions de l'encyclopédie des nuisances.

NOULHIANNE Xavier, 2011, *Puçage électronique : retour sur une histoire commune de l'industrialisation et de l'administration de l'élevage*, brochure polycopiée.

OBLOMOFF (dir.), 2011, *Le monde en pièces. Pour une critique de la gestion. 1. Quantifier*, Paris, Éditions La lenteur.

PORCHER Jocelyne, 2010a, « Le stade ultime des productions animales : la production de viande in-vitro », *Revue politique et parlementaire*, n° 1057, *Europe : quelle PAC pour 2013*, p. 97-104.

PORCHER Jocelyne, 2010b, *Cochon d'or. L'industrie porcine en question*, Versailles, QUAE.

ROQUEIROL Christian, COLLIN Philippe, 2012, « PAC 2014. Pour une politique robuste de soutien aux petites fermes », http://www.confederationpaysanne.fr/pac-2014-politique-robuste-en-faveur-petites_21-actu_2333.php consulté le 31/8/2012.

ROGNANT René, MARLIN Christine, 2011, « Élevage. Le bénéfice des Systèmes d'Information et des technologies numériques », *Chambres d'agricultures*, n° 1003, p. 29-36.

SANSON André, 1888, *Traité de zootechnie*, Paris, Librairie agricole de la maison rustique.

TAPONIER Dominique, DESJEUX Sophie, 1994, *Informatique, décision et marché de l'information en agriculture*, Paris, L'Harmattan.

NOTES

1. *Radio Frequency Identification*, permettant de mémoriser et de stocker des données à distance en utilisant des marqueurs miniaturisés appelés « radio-étiquettes » et une antenne associée. Ces puces électroniques contiennent un identifiant et éventuellement des données complémentaires. Les principes théoriques de la technologie RFID ont été établis dès les années 1930, mais les efforts de miniaturisation n'ont abouti à des procédés industriels qu'au cours des années 1970, il a fallu attendre la baisse des coûts dans les années 2000 pour sa généralisation.

2. Des obligations similaires ont au cours des années 2000 touché les animaux domestiques et les équidés. Le monitoring des animaux sauvages a lui aussi justifié depuis des années l'équipement des animaux en dispositifs électroniques variés (Gardin, 2011).

3. Ariège, Bouches du Rhône, Corrèze, Drome, Hautes-Alpes, Pyrénées-Atlantiques, Tarn.

4. Antoine Costa, Florian Pourchi, Production SYNAPS, *Mouton 2.0, la puce à l'oreille*, production SYNAPS, 77 mn, avril 2012. Ce film est régulièrement projeté notamment lors des rencontres militantes des collectifs opposés au puçage.

5. Elle-même ancienne éleveuse de brebis, Jocelyne Porcher est opposée à l'identification électronique.

6. Mesures de la valeur nutritive des fourrages mise en regard des besoins des animaux à différents stades du cycle productif (génisse, vache gestante, vache en lactation...).

7. « Quand le progrès pue le bouc », *CQFD*, n° 96, 2012.

RÉSUMÉS

À partir de l'exemple de l'identification électronique des ovins et des caprins rendue obligatoire en France en 2010, cet article décrit une étape de l'imposition dans l'élevage des normes techniques de la traçabilité issues du monde de la production industrielle. La généralisation des procédures de traçabilité y est décrite, du point de vue des éleveurs qui y sont opposés, comme un facteur de dépossession de leur métier. Mais, du fait des caractères propres aux échanges informatisés, cette traçabilité est également décrite comme une étape importante dans le

développement d'une abstraction : la valeur informationnelle. Cette notion de valeur informationnelle est proposée pour rendre compte d'une forme de valeur marchande particulièrement déconnectée des valeurs d'usages produites par les éleveurs sous forme de produits lactés ou carnés.

Since 2010, electronic identification of sheep and goat population is compulsory in France. This paper describes how such technical norms, usually specific to industrial production, have been imposed to the farmers. From the farmers' point of view who are opposed to it, the generalization of traceability procedures is seen as the dispossession of their own profession. Traceability is also described as an important moment in the emergence of abstraction, like in any other computerized trade: the informational value. The notion of informational value might give an account of a kind of value that is strongly disconnected of use values produced by the farmers in the form of milk or meat.

INDEX

Mots-clés : élevage, informatisation, puces RFID, traçabilité, valeur informationnelle

Keywords : sheep farming, goat farming, computerization, radio frequency identification, traceability, informational value

AUTEUR

JEAN GARDIN

Laboratoire LADYSS

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

jean.gardin@univ-paris1.fr